

Octobre : mois du Rosaire

Durant tous les vendredis du mois d'octobre **le chapelet est prié à 15h à l'église St Étienne à UZES**

C'est saint Bernard, au XIIe siècle qui contribue à développer le « Je vous salue Marie » sous la forme naissante du chapelet ou du rosaire. Puis le pape Léon XIII, en 1883, décrète solennellement que le mois d'octobre de cette année-là sera entièrement consacré à « la sainte Reine du rosaire ». Depuis, le mois d'octobre est appelé le « mois du rosaire ».

Cette prière simple et accessible à tous, est “ le trésor des grâces ” (Paul VI), “incomparable et d'une efficacité souveraine” (Léon XIII). Jean-Paul II la présentait comme sa prière préférée, “merveilleuse dans sa simplicité et sa profondeur” et le pape François la récitait chaque jour. Le Rosaire nous introduit dans de très grands et beaux mystères par l'intermédiaire de Marie. C'est elle qui nous guide et nous accompagne en nous rapprochant de son fils. Dans une grande douceur, nous goûtons à la saveur de la prière et de la méditation.

Si vous n'êtes pas coutumier de la prière du chapelet et que vous souhaitiez commencer, n'hésitez pas à venir chaque vendredi pour le découvrir avec d'autres !

Catéchuménat

Le **catéchuménat** est le temps pendant lequel sont accompagnés vers les sacrements de l'initiation chrétienne les adultes qui désirent devenir chrétien. Ces sacrements sont au nombre de trois :

le baptême, la confirmation et l'eucharistie. Durant ce temps ils découvrent la foi chrétienne, font l'expérience d'une rencontre personnelle avec Jésus, et prennent part à la vie de l'Eglise.

Au terme du chemin catéchuménal, la célébration de baptêmes d'adultes se fait à Pâques, lors de la Vigile pascale. Actuellement **22 jeunes adultes** (29 ans de moyenne d'âge !) sont en route vers ces sacrements. Ils sont accompagnés par **Jean-Pierre BORIAT, Anne-Marie DERVAULT, François NOËL, Nicole JULLIEN** et le **Père Frédéric BASTIDON**.

- La célébration « d'entrée en catéchuménat » sera célébrée **dimanche 30 novembre, 1^{er} dimanche de l'Avent**, à la cathédrale St Théodoric, au début de la messe de 10h30. N'oublions pas de les porter dans notre prière !

Sacrement de la confirmation pour les adolescents

Les jeunes collégiens (à partir de la 5^{ème}) et lycéens qui souhaitent se préparer au sacrement sont invités à se manifester auprès du secrétariat paroissial en communiquant leur nom et leurs coordonnées. Actuellement le groupe des confirmands est composé de 10 jeunes.

Ils seront accompagnés par **Marie-Élisabeth VERGELY** et le **Père Frédéric BASTIDON**

Une première rencontre est prévue, à la Maison paroissiale, 12 bis rue Bourançon : samedi 15 novembre de 10h à 12h.

Orientations diocésaines

Publiées pour la solennité de la Pentecôte de cette année, Monseigneur l'Évêque viendra à la rencontre des membres des **Équipes d'Animation Pastorale** et **des Conseils de Pastorale** de notre doyenné pour les présenter : **samedi 22 novembre à BOURDIC de 9h30 à 13h.**

- Elles ont été publiées sous la forme d'une brochure disponible auprès du secrétariat paroissial au prix de 1 €

Conseil de Pastorale

A la suite de la rencontre des E.A.P et des Conseils de pastorale du doyenné, le Conseil de pastorale de notre Ensemble paroissial se réunira : **vendredi 5 décembre à 19h à la cathédrale d'UZÈS.**

Obsèques

Marc BAADER (76 ans), jeudi 2 octobre à UZÈS

Samedi 11 octobre : 17h30 - Messe anticipée du dimanche à l'église de **ST QUENTIN la P.**

Dimanche 12 octobre : 9h - Messe à l'église **St Étienne**

10h30 - Messe à la cathédrale **St Théodoric**



Feuille Paroissiale n°05

27^{ème} dimanche Per Annum
5 octobre 2025



Secrétariat des paroisses de l'Uzège
Sacristie de la cathédrale d'Uzès
ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 15h à 17h
30700 UZES – Tel : 04.66.22.13.26
www.cathedrale-uzes.fr

Sacrements, sacramentaux : quelles différences ?

Souvent, le mot "sacrement" évoque un souvenir d'enfance : une célébration à l'église, un geste du prêtre, un signe sacré reçu dans la foi. Mais on ne pense pas toujours à ce qui constitue réellement un sacrement. Le Catéchisme de l'Église catholique rappelle que *"toute la vie liturgique de l'Église gravite autour du sacrifice eucharistique et des sacrements"*. (CEC 1113)

Un sacrement, telle que l'entend l'Église catholique, **est un signe visible institué par le Christ qui communique une grâce invisible**

Il y a sept sacrements : **le baptême, la confirmation, l'eucharistie, la pénitence, l'onction des malades, l'ordre et le mariage**. Institués par le Christ lui-même, ils sont destinés *"à la sanctification des hommes, à l'édification du Corps du Christ et, en définitive, à rendre un culte à Dieu"* (CEC 1123).

Ce sont des signes efficaces de la grâce, confiés à l'Église, par lesquels Dieu dispense sa vie divine (cf. CEC 1131). Pour qu'un sacrement soit valide, quatre éléments doivent être réunis : **la matière, la forme, le ministre et l'intention**. Ces conditions garantissent que l'action sacramentelle est reconnue et efficace aux yeux de l'Église. Pour qu'il soit réellement efficace dans la vie de celui qui le reçoit, quatre éléments essentiels sont donc nécessaires.

1. **LA MATIÈRE** : elle est le signe sensible choisi par le Christ pour transmettre la grâce. Elle peut être un élément matériel (eau, pain, vin, huile) ou un geste significatif (imposition des mains, signe de croix, onction, immersion, consentement). Par ces réalités visibles, le Christ agit invisiblement.
2. **LA FORME** : elle est constituée par les paroles prononcées dans le rite. Inspirées de l'Écriture et enracinées dans la Tradition, elles ont été définies par le Magistère de l'Église. Par exemple, pour un baptême : *"Je te baptise au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit."*
3. **LE MINISTRE** : il est celui qui confère le sacrement au nom du Christ. Selon le sacrement, il peut s'agir du diacre, du prêtre ou de l'évêque.

Pour le baptême : le ministre ordinaire est le prêtre, le diacre ou l'évêque, mais en cas de nécessité, tout chrétien (et même une personne non baptisée, si elle a l'intention de faire ce que fait l'Église) peut baptiser valablement.

Pour la confirmation : en règle générale, l'évêque, mais il peut déléguer à un prêtre.

Pour la confession et l'Onction des malades : prêtre ou évêque.

Pour l'Ordre : uniquement l'évêque, dont le Pape en sa qualité d'évêque de Rome.

Pour le mariage : dans le rite latin, les époux sont les ministres du sacrement, le prêtre ou le diacre n'est pas le ministre, mais le témoin qualifié de l'Église, qui reçoit leur consentement au nom de l'Église.

4. **L'INTENTION** : le ministre doit avoir l'intention de faire ce que fait l'Église lorsqu'elle administre le sacrement, c'est-à-dire conférer la grâce propre au sacrement.

"L'intention du ministre qui célèbre le Sacrement est liée à la matière et à la forme. Il est clair qu'ici le thème de l'intention doit être distingué de celui de la foi personnelle et de la condition morale du ministre, qui n'affectent pas la validité du don de la grâce.[34] Le ministre doit en effet avoir "l'intention de faire au moins ce que fait l'Église", [35] faisant de l'action sacramentelle un acte vraiment humain, dégagé de tout automatisme, et un acte pleinement ecclésial, dégagé de l'arbitraire d'un individu. En outre, puisque ce que fait l'Église n'est rien d'autre que ce que le Christ a institué, [36] l'intention aussi, avec la matière et la forme, contribue à faire de l'action sacramentelle un prolongement de l'œuvre salvifique du Seigneur."

Par conséquent, si des éléments essentiels du rite sont gravement altérés par le ministre, le doute est permis quant à son intention, "compromettant ainsi la validité du Sacrement célébré."

- **Les signes sacramentels**

Les sacrements utilisent des éléments visibles pour représenter l'invisible, que sont les grâces sacramentelles qui transforment l'âme de la personne qui les reçoit.

Le Catéchisme explique encore : *"Depuis la Pentecôte, c'est à travers les signes sacramentels de son Église que l'Esprit Saint œuvre à la sanctification. Les sacrements de l'Église n'abolissent pas, mais*

purifient et intègrent toute la richesse des signes et des symboles du cosmos et de la vie sociale. En outre, ils accomplissent les types et les figures de l'Ancienne Alliance, ils signifient et réalisent le salut opéré par le Christ, et ils préfigurent et anticipent la gloire du ciel." (CEC n°1152)

Et quels sont ces signes ?

On les retrouve sous diverses formes : paroles, gestes, chants, musique, images sacrées.

À cela s'ajoutent les signes spécifiques à chaque sacrement :

- **l'eau** pour le baptême,
- **l'huile** pour la confirmation, l'onction des malades, l'ordination et le baptême,
- **le pain et le vin** pour l'Eucharistie,
- **les paroles** de consentement lors du mariage, l'absolution lors de la confession.

Dès l'Ancien Testament, ces signes sont préfigurés. Certains sont institués par le Christ lui-même, puis repris par les premiers chrétiens pour rendre concrets les sacrements administrés par l'Église.

Ces sacrements, à travers un signe visible, permettent donc à chacun de recevoir les grâces de Dieu en abondance et d'avancer vers le chemin du Ciel.

- **Ne pas confondre « sacramentaux » et sacrements**

Les sacramentaux *« ne confèrent pas la grâce de l'Esprit saint à la manière des sacrements, mais par la prière de l'Église ils préparent à recevoir la grâce et disposent à y coopérer »* (CEC §1670).

Parmi les sacramentaux les plus connus, on compte l'eau bénite, à laquelle peut être ajouté du sel bénit, la cendre du mercredi des Cendres, les rameaux bénits du dimanche des Rameaux, les cierges bénits à la Chandeleur ou encore l'encens. Ces outils n'ont d'efficacité que s'ils s'accompagnent d'un geste de foi.

Leur forme est variée et ne s'attache pas qu'aux objets matériels puisque *« parmi les sacramentaux figurent d'abord les bénédictions (de personnes, de la table, d'objets, de lieux). [...]*

Certaines bénédictions ont une portée durable : elles ont pour effet de consacrer des personnes à Dieu et de réserver à l'usage liturgique des objets et des lieux. Parmi celles qui sont destinées à des personnes – à ne pas confondre avec l'ordination sacramentelle – figurent la bénédiction de l'abbé ou de l'abbesse d'un monastère, la consécration des vierges et des veuves, le rite de la profession religieuse et les bénédictions pour certains ministères d'Église (lecteurs, acolytes, catéchistes, etc.). Comme exemple de celles qui concernent des objets, on peut signaler la dédicace ou la bénédiction d'une église ou d'un autel, la bénédiction des saintes huiles, des vases et des vêtements sacrés, des cloches, etc. »

(CEC §1671-1672).

- **Sacramentaux et dévotion populaire**

« Hors de la Liturgie sacramentelle et des sacramentaux, la catéchèse doit tenir compte des formes de la piété des fidèles et de la religiosité populaire. Le sens religieux du peuple chrétien [trouve] son expression dans des formes variées de piété qui entourent la vie sacramentelle de l'Église, tels que la vénération des reliques, les visites aux sanctuaires, les pèlerinages, les processions, le chemin de croix, les danses religieuses, le rosaire, les médailles, etc. » (CEC §1674).

Si ces manifestations de la foi du fidèle s'inscrivent dans le prolongement de la liturgie, l'Église est très claire sur ce point : ils ne la remplacent pas. En aucun cas le fait de porter une médaille, allumer un cierge dans une chapelle ou prier le chapelet ne peut se substituer à l'usage des sacrements de la confession et de l'eucharistie !

- **Un usage désuet ou une efficacité réelle ?**

Non, les sacramentaux ne sont pas réservés aux « grenouilles de bénitiers » !

Certains, pourtant, en abusent et leur prêtent des pouvoirs magiques : c'est le cas, notamment, de l'eau bénite. Leur efficacité dépend quant à elle de la disposition de celui qui y recourt : foi, espérance et charité. Les sacramentaux n'ont pas de pouvoir magique : ils ne sont que les supports de la foi, car ils rappellent sans cesse à celui qui en fait l'usage que le Seigneur est là, le guide, le protège, le soutient et que toute grâce vient de Lui.

CEC = Catéchisme de l'Église Catholique